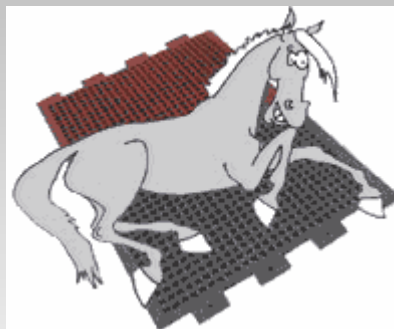


CATALOGUE 2009



DALLES DE BOXE





La qualité et la technique au service du confort du cheval



Pourquoi des dalles dans les boxes de nos chevaux.

Tout simplement pour pallier aux multiples problèmes que nous rencontrons; de plus en plus de paille de mauvaise qualité, poussiéreuse, traitée, des fibres trop courtes, des ballots de 300 ou 500 Kg difficiles à bouger, des chevaux allergiques, des difficultés à faire les boxes ou à stocker et à évacuer le fumier, odeurs d'urine, bruit des sabots sur le béton etc...

Leur souplesse et leur consistance offrent un grand confort et une relaxation du corps et des membres aux chevaux qui se couchent très facilement.

Par économie car suivant les régions et les prix de la paille l'investissement d'un box est récupéré en 8/10 mois.

Ces dalles sont très utilisées également pour le sol des douches afin d'éviter que les chevaux glissent.

Les dalles d'écurie drainantes

sont la solution idéale pour résoudre tous ces problèmes. En partant de caoutchouc recyclé, découpé en particules et reconstitué à chaud sous pression on obtient une matière poreuse laissant passer l'eau et l'urine.

Les dalles d'écurie drainantes sont très faciles à poser.

Comment les poser?

Les dalles de dimension 50 x 50 x 4,5 cm se coupent très facilement avec une scie égoïne. Leurs bords convexes et concaves permettent de les emboîter et de les caler entre elles.

Il est conseillé d'utiliser des dalles « [arrêteurs de porte](#) »; ces dalles inclinées évitent que les chevaux butent en entrant dans leur box; elles se posent à l'entrée de la porte et peuvent être vissées.

Des [plinthes](#) peuvent être également posées entre les dalles de sol et les murs afin de protéger les tendons et jarrets des chevaux qui talonnent.

Des [dalles murales](#) peuvent être fixées au mur à l'aide de vis, elles évitent que le cheval détruise le mur par des coups de sabot. De plus elles facilitent l'entretien des boxes car les traces de crottin ou autres se nettoient très facilement au jet d'eau permettant ainsi d'avoir des boxes toujours très propres.

Condition pour un bon fonctionnement

La chape en béton du box sur laquelle les dalles seront posées doit avoir une pente de 2 cm au mètre afin de permettre un bon écoulement des urines.

Les dalles d'écurie drainantes sont résistantes et d'un entretien facile

D'une très grande robustesse, elles résistent aux chevaux qui tapent ou qui grattent.

Leur entretien est très facile; une fois le crottin retiré un simple coup de jet d'eau suffit à rendre le box propre ; Il est conseillé de démonter les dalles 1 à 2 fois par an afin de les nettoyer en dessous ainsi que la chape en béton et de désinfecter l'ensemble. Après de nombreux tests nous avons sélectionné un désinfectant très efficace le « [DESINFECTOL](#) » parfumé aux senteurs marine (1 litre de DESINFECTOL permet de faire 100 litres de désinfectant)

SERVICE TECHNIQUE

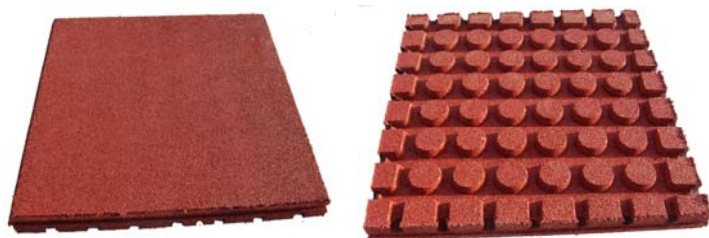
Claude Mabire : Tel 03 86 88 40 85 fax: 03 86 88 45 78 Port: 06 23 96 08 12 e-mail: claudemabire@wanadoo.fr.

Site www.equitech.fr





DALLE DRAINATTE 50 X 50 X 4,5 cm, poids 8 kg (vendue par m2)



Réf DAL 100 Pttc 58 € le m2 (soit 4 dalles)

DEVANT DE PORTE INCLINE 50 X 25 X 4,5 cm



Réf DAL 102 Pttc 13 € L'unité

PLINTHE 100 X 70 X 4,5 cm



Réf DAL 101 Pttc 15 € L'unité

DALLE MURALE 100 X 70 X 2 cm



Réf DAL 103 Pttc 27 € L'unité

DESINFECTOL MARINE



Réf DES20 Pttc 12 € Bidon de 1 litre

Nos prix s'entendent départ nos entrepôts, des prix spécifiques par quantité (au dessus de 25 m2) peuvent être étudiés sur demande, la garantie est de 2 ans.





La qualité et la technique au service du confort du cheval

BON DE COMMANDE

DEMANDE DE DEVIS

Date

ADRESSE DE FACTURATION Nom Prénom Adresse Ville Code postale Téléphone Fax		ADRESSE DE LIVRAISON Nom Prénom Adresse Ville Code postale Téléphone Fax		
DESIGNATION	REFERENCE	QTE	PRIX UNITAIRE	MONTANT TOTAL
MODE DE REGLEMENT <input type="checkbox"/> Par chèque <input type="checkbox"/> Contre remboursement , ajouter 14 €aux frais de transport		TOTAL MARCHANDISE		
		FRAIS DE TRANSPORT		
		TOTAL TTC		

Merci d'envoyer votre demande de devis ou votre commande avec son règlement à l'adresse ci-dessous

EQUITECH : 2 rue des blés d'or - 89260 Courroy - France: Tél: :03 86 88 40 85 Fax: 03 86 88 45 78 :
 e-mail : jean-pierre.Demaison@wanadoo.fr www.equitech.fr





La qualité et la technique au service du confort du cheval

Conditions de ventes

Art 1 – CHAMPS D'APPLICATION

1.1 Les présentes conditions générales de vente ont pour objet de définir les modalités d'exécution ainsi que les conditions auxquelles sont conclues les ventes entre la Sté EQUITECH et ses clients.

1.2 Sauf dispositions expresses écrites contraires accordées par EQUITECH à ses clients, nos ventes sont toujours faites aux conditions décrites ci-dessous, et toute commande vaut acceptation de nos conditions générales de vente par nos clients.

1.3 Tous nos produits sont utilisés sous la seule responsabilité des acheteurs et seule la garantie des produits vendus peut être mise en application.

Art 2 – LIVRAISON

2.1 Délais de livraison

Les délais de livraison ne sont donnés qu'à titre informatif et indicatif. Toutefois, EQUITECH s'efforce de respecter les délais indiqués sur l'acceptation de la commande. Tout retard par rapport aux délais de livraison prévus ne saurait justifier une résiliation de la commande acceptée, ni donner lieu au versement par EQUITECH au client concerné, de pénalités, dommages et intérêts ou indemnités.

2.2 Risques

La livraison est effectuée soit par remise directe des articles à l'acquéreur, soit par délivrance des articles à un transporteur. La remise directe des articles à l'acquéreur ou la délivrance de ceux-ci à un transporteur entraîne immédiatement transfert des risques à l'acquéreur. En conséquence, les marchandises voyagent au lieu de livraison convenu aux risques et périls de l'acheteur.

2.3 Transport

Il appartient au client, en cas d'avarie des marchandises ou d'articles manquants, d'effectuer toutes les réserves nécessaires auprès du transporteur. Ces réserves devront être confirmées par acte extrajudiciaire ou par lettre recommandée avec accusé de réception auprès du transporteur dans les trois jours suivant la date de réception des marchandises.

2.4 Réception

Sans préjudice des dispositions à prendre par le client vis-à-vis du transporteur telles que décrites à l'article 2.3 en cas de vices apparents ou d'articles manquants, toute réclamation quelle qu'en soit la nature, portant sur les articles livrés, ne sera acceptée par EQUITECH que si elle parvient par écrit en lettre recommandée avec accusé de réception dans les huit jours suivant la réception des marchandises. Il appartient à l'acheteur de fournir toutes les justifications quant à la réalité des vices ou articles manquants constatés.

Art 3 - PRIX ET RENSEIGNEMENT TECHNIQUES

3.1 Les prix et renseignements techniques; poids, dimensions etc.. figurant sur les tarifs, notices, catalogues, sur notre site Internet, ou tout autre document ne sont donnés qu'à titre indicatif.

3.2 Le prix des articles vendus par EQUITECH sont ceux en vigueur au jour de la commande.

Nos prix catalogue s'entendent net TTC départ nos entrepôts situés à COURROY (89260) sauf convention expresse écrite contraire et peuvent varier sans préavis de notre part. les frais de transport sont à la charge de l'acheteur et seront facturés en sus du prix de la commande et sur la même facture que celle-ci

Art 4- MODALITES DE PAIEMENT

4.1 Sauf convention expresse écrite contraire accordée par EQUITECH le solde du paiement des articles commandés doit s'effectuer au jour de la livraison.

4.2 A la commande un acompte de 50% est demandé et le solde à la livraison.

Art 5 - GARANTIE

5.1 La société EQUITECH garantit toutes ses marchandises contre tout vice de fabrication. Les défauts et détériorations des marchandises livrées survenus à la suite d'une utilisation anormale non conforme à leur destination et/ou dus à l'usure naturelle, à un accident ou une modification du produit par l'acheteur, ne pourront ouvrir droit à la garantie due par EQUITECH.

5.2 Au titre de la garantie des vices cachés EQUITECH ne sera tenue que du remplacement, sans frais, des marchandises viciées sans que l'acheteur puisse prétendre à l'obtention de dommage et intérêt ni tenter une action judiciaire à l'encontre de la société.

Art 6 – RESERVE DE PROPRIETE

6.1 Les marchandises vendues par EQUITECH ne deviendront la propriété de l'acheteur qu'après paiement intégral des sommes dues par celui-ci. Seul l'encaissement effectif vaudra paiement.

EQUITECH se réserve la propriété des articles vendus jusqu'à complet paiement de l'intégralité du prix convenu y compris les services annexes et notamment les frais de transport lorsqu'ils sont dus par l'acheteur.

6.2 Le défaut de paiement de tout ou partie du prix à l'échéance convenue entraînera la suspension des livraisons par nous-mêmes et l'exigibilité immédiate de toute autre somme restant due, en raison de cette commande ou d'autres commandes livrées ou en cours de livraison. L'ensemble des frais extrajudiciaires ou judiciaires de recouvrement est à la charge exclusive de l'acheteur.

Art 7 – ELECTION DE DOMICILE

EQUITECH élit domicile à son siège social : 2 Rue des Blés d'Or – 89260 COURROY (PERCENEIGE).

Art 8 – TRIBUNAL COMPETENT

8.1 En cas de litige, les parties tenteront de trouver un accord amiable dans les huit jours qui suivent la date de survenance dudit litige.

8.2 A défaut d'accord amiable tout litige sera soumis aux juridictions judiciaires.

8.3 Si le litige oppose EQUITECH à un autre commerçant, les parties conviennent expressément que le tribunal compétent sera le tribunal de commerce de SENS.

Art 9 - RENONCIATION

Le fait pour EQUITECH de ne pas se prévaloir à un moment donné de l'une quelconque des clauses des présentes ne peut valoir renonciation à se prévaloir ultérieurement à ces mêmes clauses.

